

Un Corridor vert Châteauguay-Léry

Résumé

**Mémoire de SOS Forêt Fernand-Seguin
présenté dans le cadre de la consultation
publique sur le Plan Métropolitain
d'Aménagement et de Développement du
Grand Montréal**

Rédigé par

Claude Boileau
Jean Morissette
Guy Turcotte

Présenté par

SOS Forêt
FERNAND-SEGUIN

Résumé

SOS Forêt Fernand-Seguin, un regroupement de citoyens mis sur pied en 2008, a pour mission de faire la promotion de la conservation et de la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry situé dans la MRC de Roussillon.

À la lumière des connaissances récemment acquises du territoire, le présent mémoire a pour objectif de bonifier l'orientation 3 du PMAD, en identifiant le périmètre d'un écosystème unique dont fait partie le bois d'intérêt Châteauguay-Léry et de proposer la création d'un parc régional de conservation et de récréation pour le bénéfice de la population actuelle et à venir du Grand Montréal. Il fait la promotion d'un projet qui s'inscrit dans la vision commune de la création d'une ceinture verte et bleue du Grand Montréal, développée par les partenaires du Projet Archipel.

Quand nous parlons de corridor vert, il s'agit d'un territoire unique de par sa biodiversité; soulignons qu'il est de plus grande dimension que le territoire proposé par le Règlement de contrôle intérimaire de 2003. Ce dernier était d'une superficie de 245 hectares (ha), alors que le corridor vert que nous voulons protéger et mettre en valeur est d'une superficie de près de 1000 ha.

Ce territoire est réparti entre différents types de propriétaires, qui vont de Canards Illimités aux villes de Châteauguay et de Léry, à la Fondation de la faune du Québec, au ministère des Transports du Québec et à des propriétaires privés, ces derniers possédant 57% des lieux. 63% de ce territoire est situé dans la ville de Châteauguay et 37% dans la ville de Léry.

À Châteauguay, l'île Saint-Bernard (223 ha), propriété de Canards Illimités et de la ville de Châteauguay possède un statut de protection à perpétuité. 125 hectares (83 à Châteauguay et 42 à Léry) en milieux humides du territoire du Ruisseau Saint-Jean sont protégés par le propriétaire des lieux, la Fondation de la faune du Québec. Le Centre écologique Fernand-Seguin (42ha) possède un statut de parc dans le plan d'urbanisme de la ville de Châteauguay. Cela fait donc un total de 421 ha relativement protégés, si l'on inclut les 31 ha potentiels, appartenant au ministère des Transports du Québec. De ce total, 379 ha (90%) sont à Châteauguay et 42 ha (10%) à Léry. Il reste donc 553 ha non protégés, qui appartiennent à des propriétaires privés.

Le territoire que nous voulons protéger et mettre en valeur est doté d'une richesse écologique unique au triple plan floristique, mycologique et de l'avifaune.

Aujourd'hui, le couvert forestier de la MRC Roussillon ne représente plus que 7,3% du territoire. Assurer la conservation des 974 hectares du Corridor Châteauguay-Léry représenterait la protection de 2,3% du territoire de la MRC Roussillon. Cette proportion est en deçà de la norme de 12% actuellement visée par le gouvernement provincial et nettement inférieur au seuil critique de 30% en milieux naturels protégés requis afin de conserver la biodiversité d'un écosystème, selon les recommandations du Protocole de Nagoya.

Nous estimons utiles de rappeler que les espaces naturels rendent de très nombreux services à la société. Par exemple, les aires naturelles urbaines contribuent à la santé publique et au bien-être de la collectivité. C'est non seulement les collectivités immédiates de Châteauguay et Léry qui bénéficient des retombées de la ceinture verte du même nom, mais également l'ensemble des êtres vivants de la collectivité métropolitaine.

Parmi les services rendus, il y a, entre autres, les services écologiques. Dans le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, ces fonctions sont regroupées sous trois titres : 1) un habitat pour la faune et la flore terrestres, 2) la régularisation du cycle hydrologique, la protection et la qualité de l'eau et des sols ainsi que 3) un réservoir et un puits de carbone.¹

En plus des services écologiques, un écosystème comme la Ceinture verte Châteauguay-Léry nous rend de très nombreux services économiques. Une étude d'Environnement Canada le souligne clairement. Aux services économiques s'ajoutent de très nombreux services liés à la santé pour la grande région de Châteauguay et même pour la région métropolitaine de Montréal.

Comme dernier point à l'appui de la cause que nous défendons, nous voulons mettre en évidence le fait que notre démarche s'appuie sur une volonté populaire bien affirmée qui s'est concrétisée dans une pétition signée par plus de 12 000 personnes. En outre, une participation record lors des consultations publiques à Châteauguay et Léry a

¹ Gagné, C. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Salaberry-de-Valleyfield, pp. 23, 48 à 51

confirmé cette volonté de protéger et de mettre en valeur la Ceinture verte Châteauguay-Léry.

En conclusion, dans la mesure où l'on se donne une vision globale dans le temps et dans l'espace, tout converge vers un impératif : **la conservation intégrale et la mise en valeur de la Ceinture verte Châteauguay-Léry.**